MODIFICATION n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-REMY-L'HONORÉ

2a. Annexe au rapport de présentation

Analyse synthétique de la sensibilité écologique du territoire et des zones à risques

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2013
Modification n°1 par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2014
Modification n°2 par délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 2015
Modification n°3 du PLU approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 17 décembre 2019

Espace Ville SCOP

I. La sensibilité écologique du territoire

La topographie marquée du territoire

- Saint-Rémy-l'Honoré est composé d'un plateau entaillé par deux ruisseaux encaissés : Le Guyon et la Mauldre
- L'urbanisation s'est constituée principalement sur les coteaux inclinés vers le nord
- Des vues remarquables depuis les coteaux sur les vallées

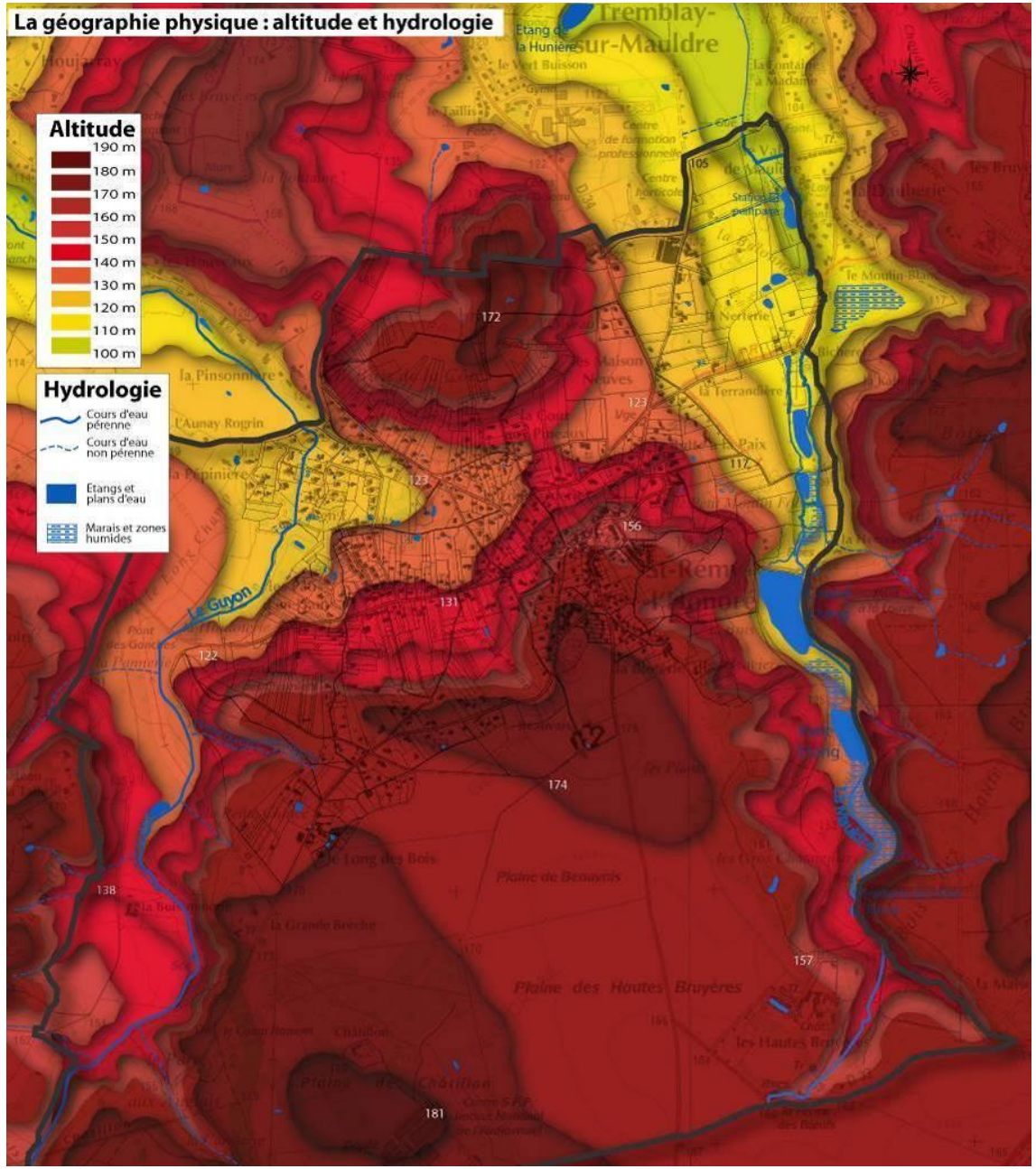

Une trame exceptionnellement verte. Des paysages à protéger

- Excepté le cœur du bourg, **toute la commune est recouverte d'une forme ou d'une autre de couvert végétal dense**
- Le relief offre des perspectives visuelles depuis et vers les coteaux boisés
- Les espaces verts sont relayés en milieu urbain par la trame verte des jardins privés largement boisés et paysagers

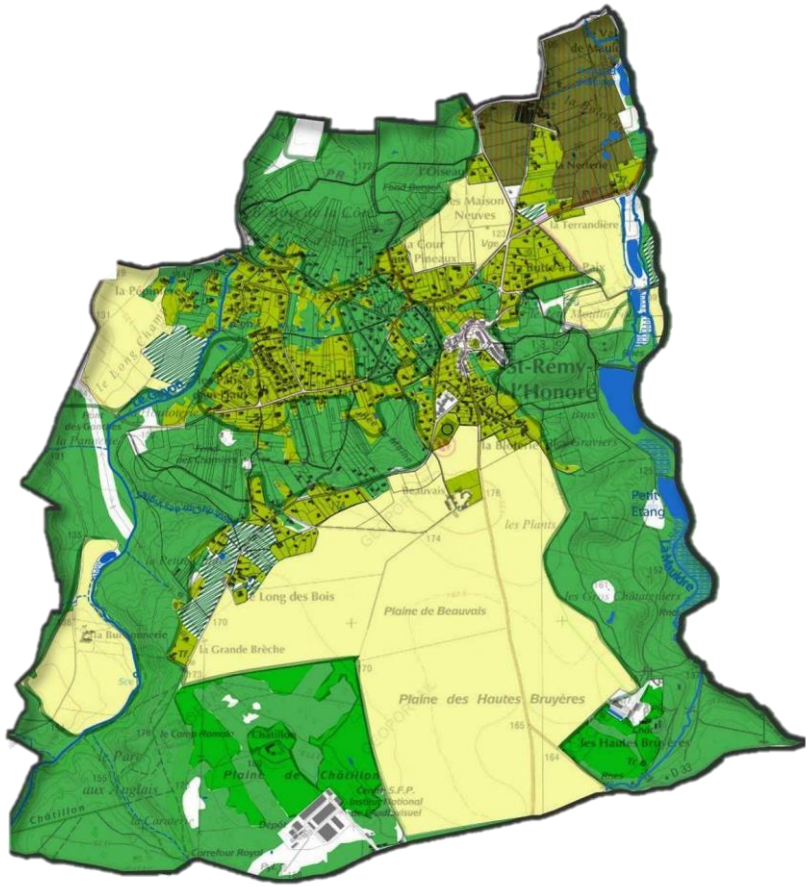

La trame verte

- Espaces forestiers
- Champs d'Openfield
- Prés et prairies
- Maraichage et vergers
- Jardins privés
- Equipements sportifs et espaces enherbés

Les vues offertes par le paysage du territoire

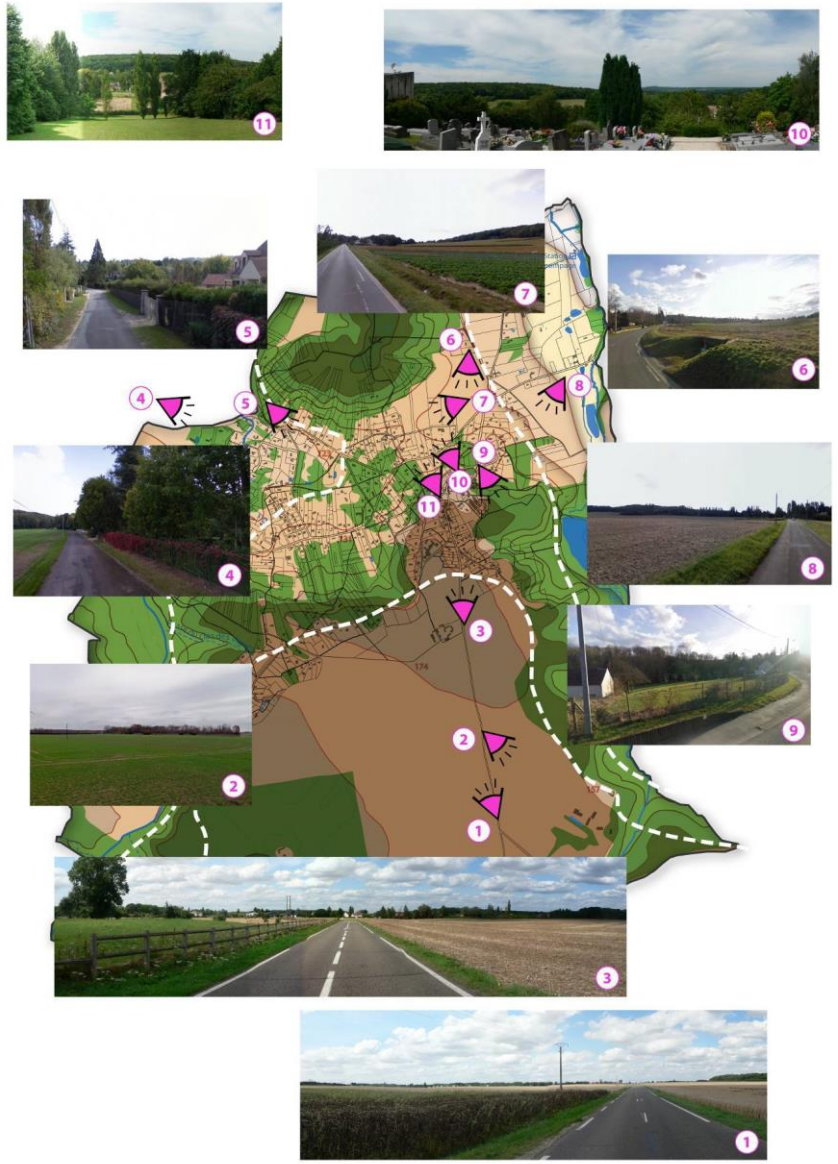

La biodiversité remarquable présente sur le territoire

De nombreux atouts sur le plan de la diversité des habitats reconnus par plusieurs inventaires patrimoniaux

- **Saint-Rémy-l'Honoré comprend 1 site Natura 2000, 3 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II**
- La faune et la flore s'épanouissent dans ces milieux naturels
- Présence de nombreux espaces forestiers et boisements de coteaux
- La faible densité de l'urbanisation et la forte couverture végétale de la « nature en ville » permettent le maintien de corridors écologiques entre ces espaces naturels riches en biodiversité

Statut de protection des zones naturelles protégées

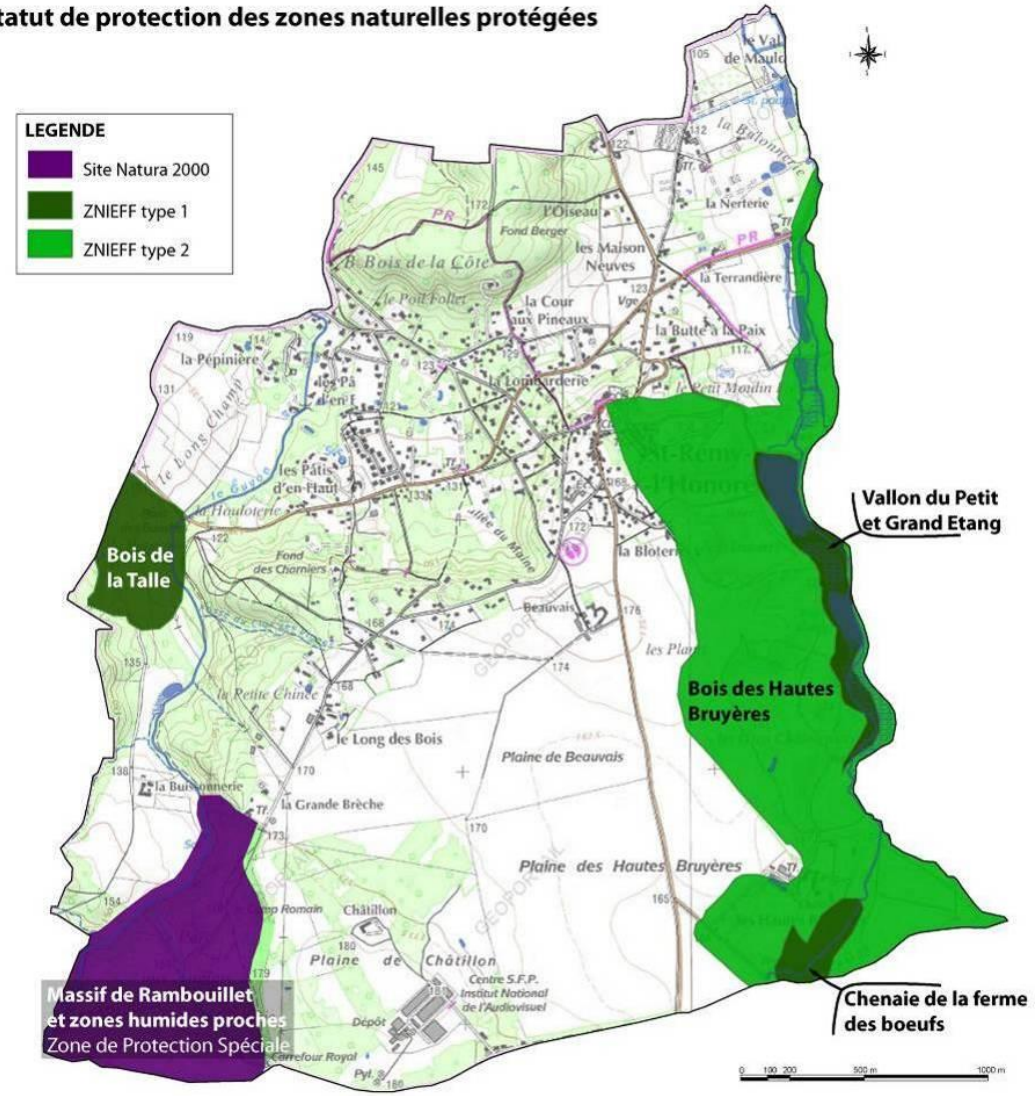

Le classement en forêt de protection de 210 hectares sur le territoire

Un classement préconisé par :

- Le SDRIF
- Les Orientations Régionales Forestières

Les deux principales caractéristiques du statut :

- Une forte protection du foncier
- Un régime forestier spécial

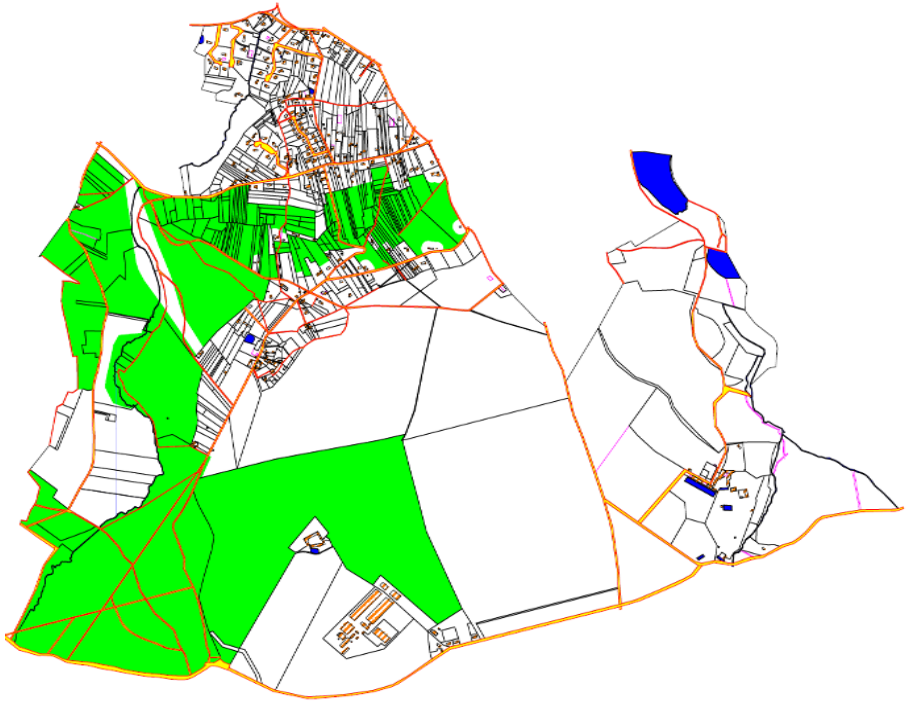

Les parcelles classées en forêt de protection sont classées en « Espace boisé classé » (EBC)

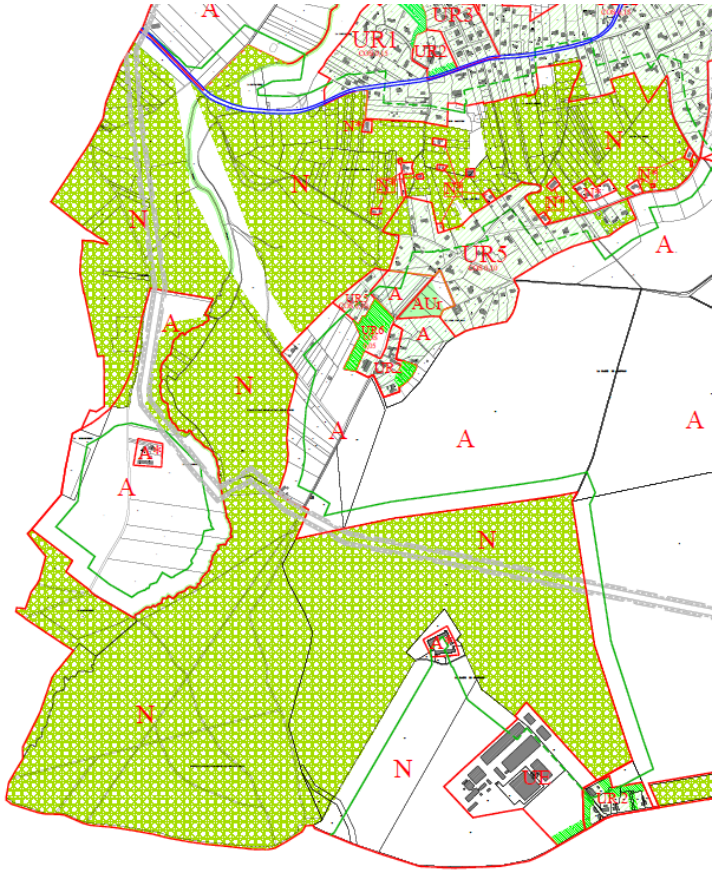

Les forêt et les lisières

- **La forêt** recouvre une grande partie du territoire naturel et urbain de Saint-Rémy-l'Honoré

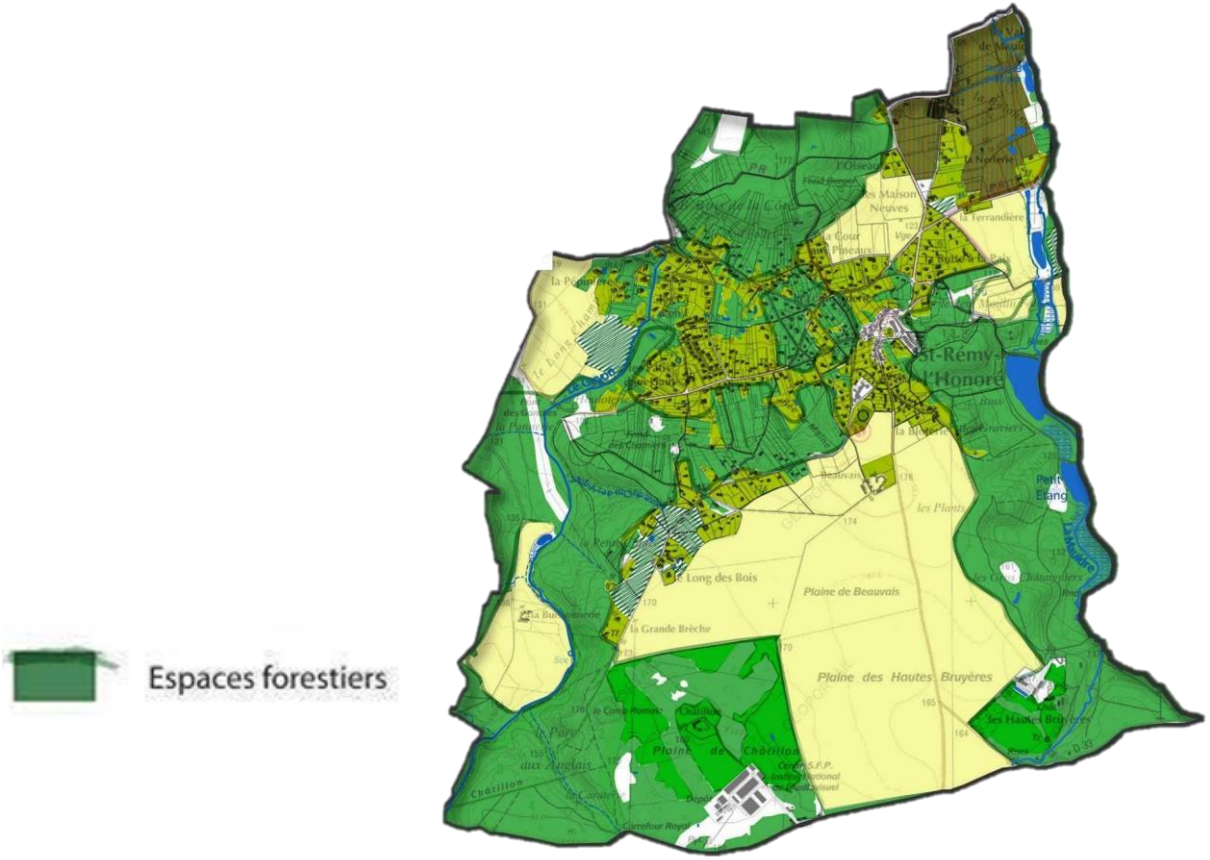

- **Les lisières** sont protégées afin de ne pas dénaturer les espaces forestiers qui participent au cadre de vie et préviennent les inondations

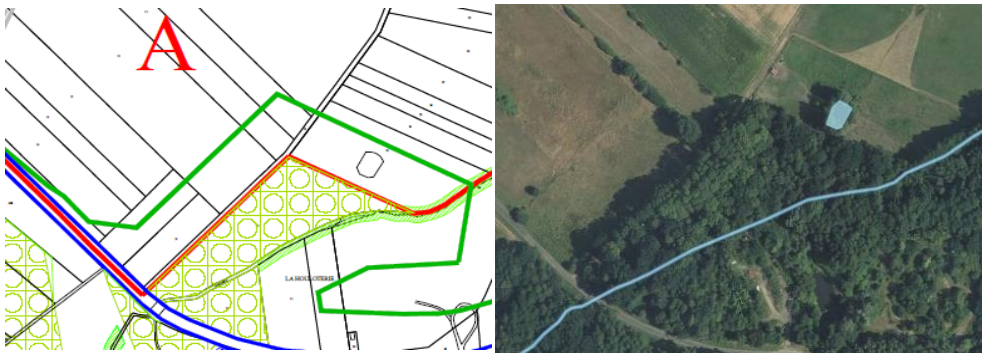

Exemple de lisière protégée (en dehors des sites urbains constitués)

Exemple de lisière protégée (en site urbain constitué)

Les jardins

- Les espaces verts sont relayés en milieu urbain par les **jardins privés** largement boisés et paysagers

- En milieu urbain : zone UR1 et UR4 notamment, les espaces boisés et paysagers sont très favorables à des liens écologiques entre les massifs boisés classés en forêt de protection.

- Le maintien d’espaces verts de pleine terre est indispensable dans toutes les zones pour assurer le maintien des caractéristiques paysagères de tous les quartiers.

Les enjeux environnementaux spécifiques et contextualisés

Les zones humides

- La Loi protège les zones humides.
- Elles sont rappelées dans la cartographie de pré-localisation de la DRIEE
- Les zones humides sont des milieux de vie riches en biodiversité (faune / flore)

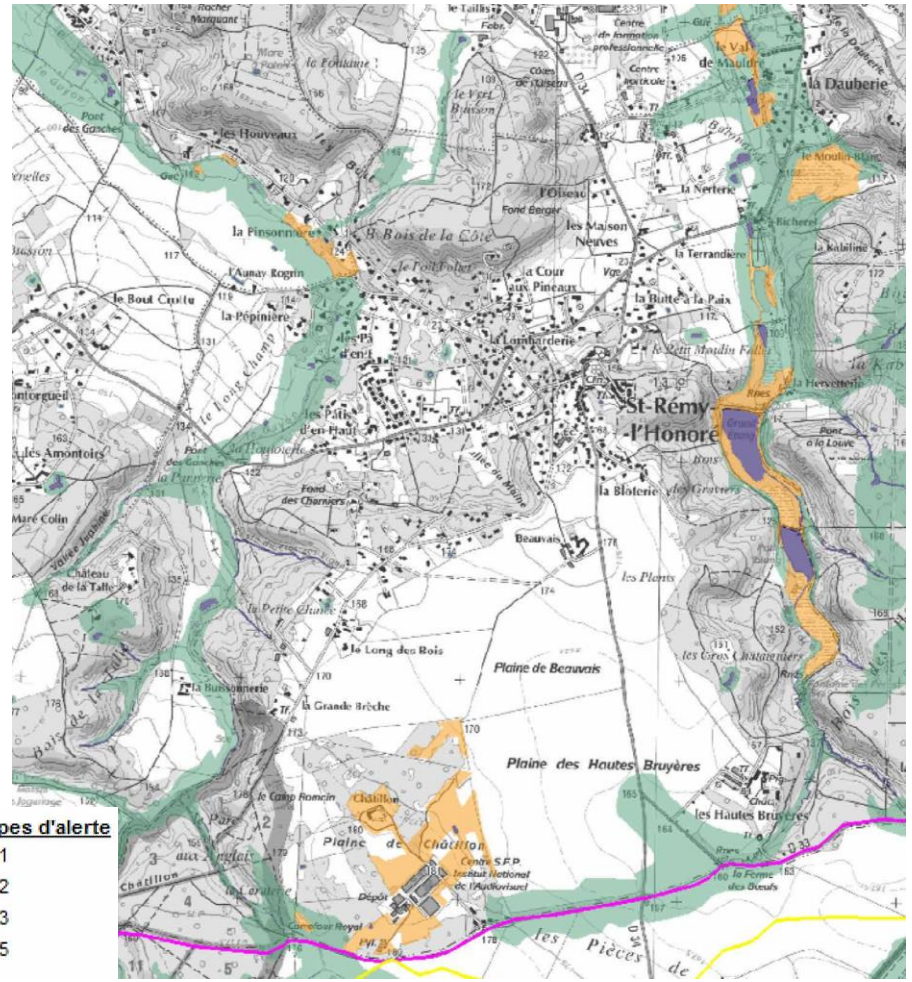

Les mares

- Elles sont **nombreuses dans les zones urbaines du territoire**
- Elles sont **riches en biodiversité**
- **Suite aux inondations par ruissèlement,** la protection des berges et mares constitue un enjeu majeur pour le territoire

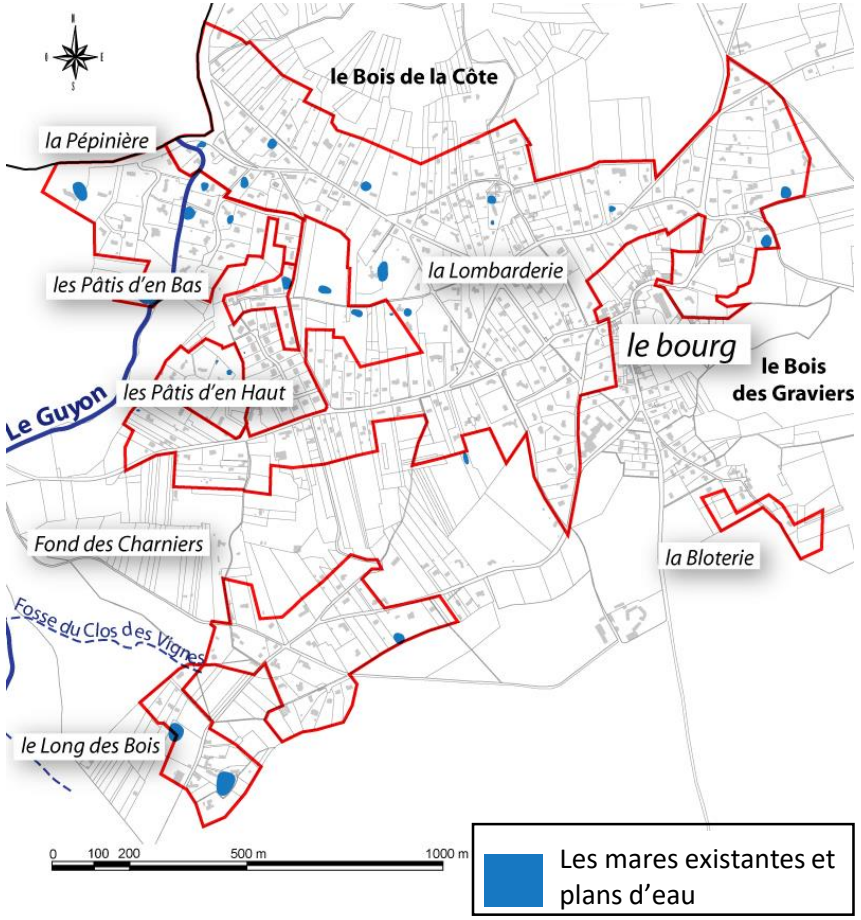

II. Les secteurs soumis à des risques naturels

Les arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire de Saint-Rémy-l'Honoré

Début le	Fin le	Nature de la catastrophe
08 mai 1988	08 mai 1988	Inondations et coulées de boue
01 mai 1989	30 novembre 1992	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse
01 janvier 1993	31 décembre 1996	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
16 juin 1997	17 juin 1997	Inondations et coulées de boue
25 décembre 1999	29 décembre 1999	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain
28 mai 2016	05 juin 2016	Inondations et coulées de boue
15 janvier 2018	05 février 2018	Inondations et coulées de boue

Source : Géorisques

La commune de Saint-Rémy-l'Honoré est particulièrement sujette aux risques liés aux inondations. Malgré les risques réels et les inondations à répétition, aucun plan de protection aux risques d'inondation n'existe sur le territoire communal.

La commune ne peut pas, elle-même, établir une telle étude sur son seul territoire communal. Ces études sont habituellement menées par les services de l'Etat et se traduisent par la mise en œuvre d'un PPRi qui s'applique alors en tant que servitude d'utilité publique.

Au regard de ces risques, et en absence de PPRi, la commune souhaite mettre en place les conditions permettant de protéger les biens et les personnes sans accentuer la pression urbaine dans les zones à risque. Dans ce cadre, la modification du PLU vise à adapter les règles dans certains secteurs les plus impactés par ces inondations.

Les zones les plus sensibles à cet aléa ont été cartographiées à l'aide de photographies des évènements passés, et de leur repérage précis, à la parcelle. Cette cartographie n'est pas complète, car il aurait fallu pour cela pouvoir bénéficier d'une étude à part entière. Elle permet néanmoins d'alerter sur les zones sensibles qui se concentrent globalement dans les zones UR4, et dans une moindre mesure dans la zone UR1.

Les parcelles n'ayant pas fait l'objet de repérage photographique lors des inondations n'ont pas nécessairement été épargnées. Certaines d'entre-elles n'ont tout simplement pas été photographiées. La carte ci-contre identifie les zones du territoire sinistrées par les inondations de 2016, mais ce repérage est non exhaustif.

L'exposition de la commune aux inondations par ruissellement, débordements et remontées de nappes

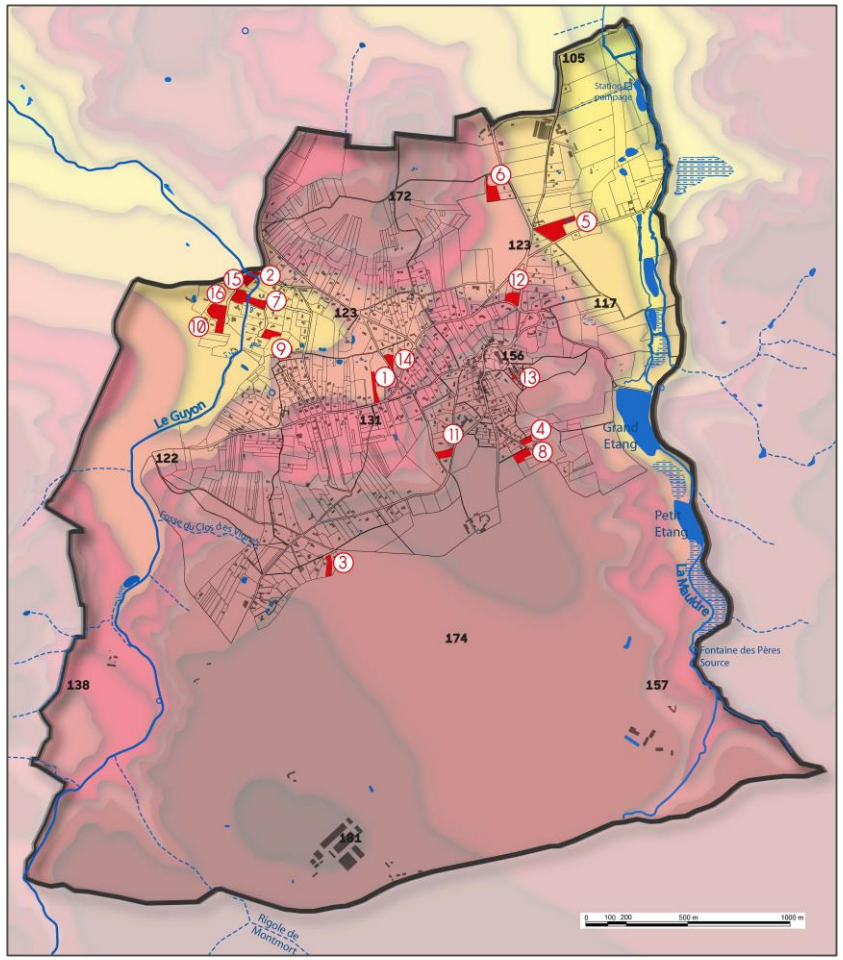

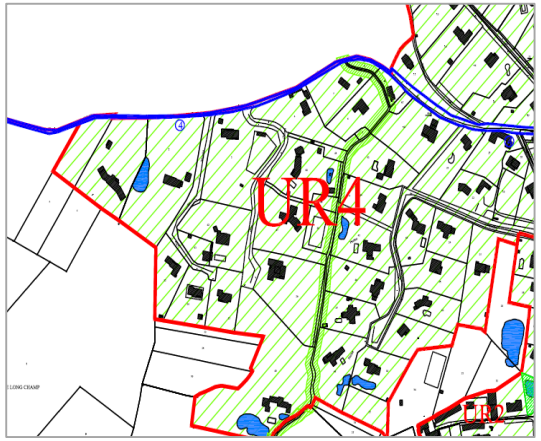

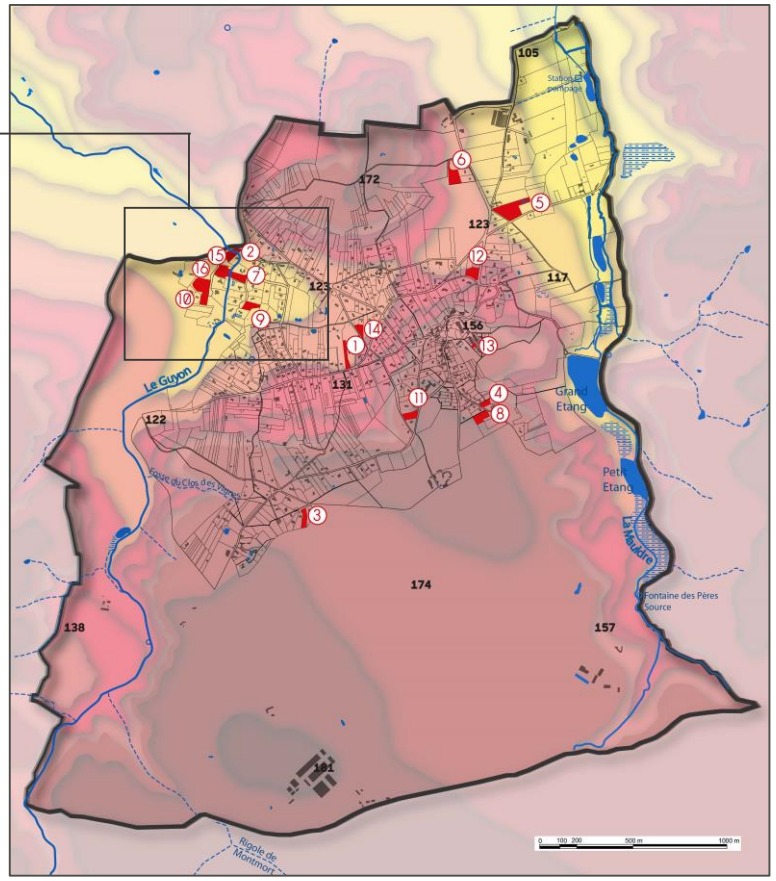

2 **rue du Gué**

7 **allée de la Pépinière**

9 **allée de la Pépinière**

10 **allée de Séquoias**

15 **allée des Champs**

16 **allée des Séquoias**

Exemple de parcelles exposées aux risques d'inondations. Repérage non exhaustif

Source : commune - rue du Gué

Source : commune – allée de la Pépinière

Source : commune – allée de la Pépinière

Source : commune – allée des Champs

Source : commune
allée des Séquoias

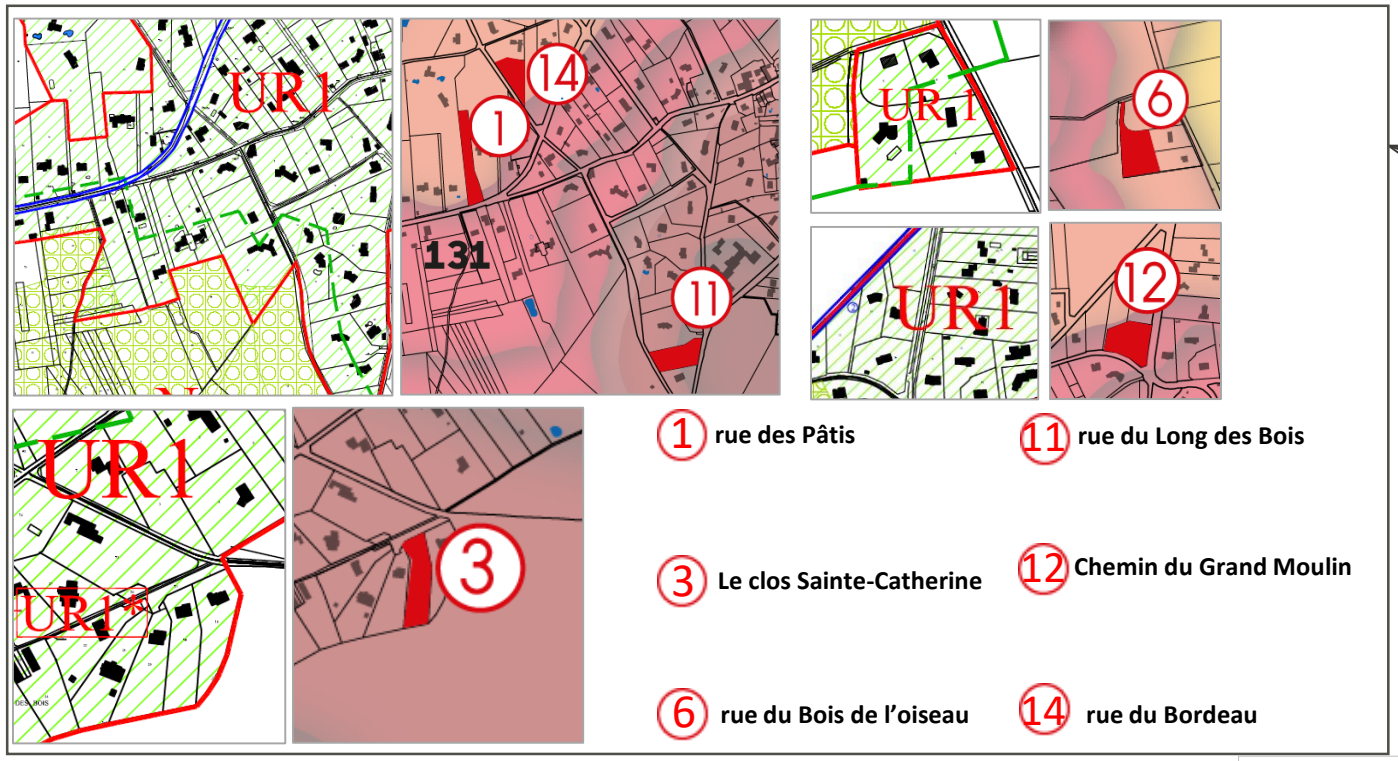

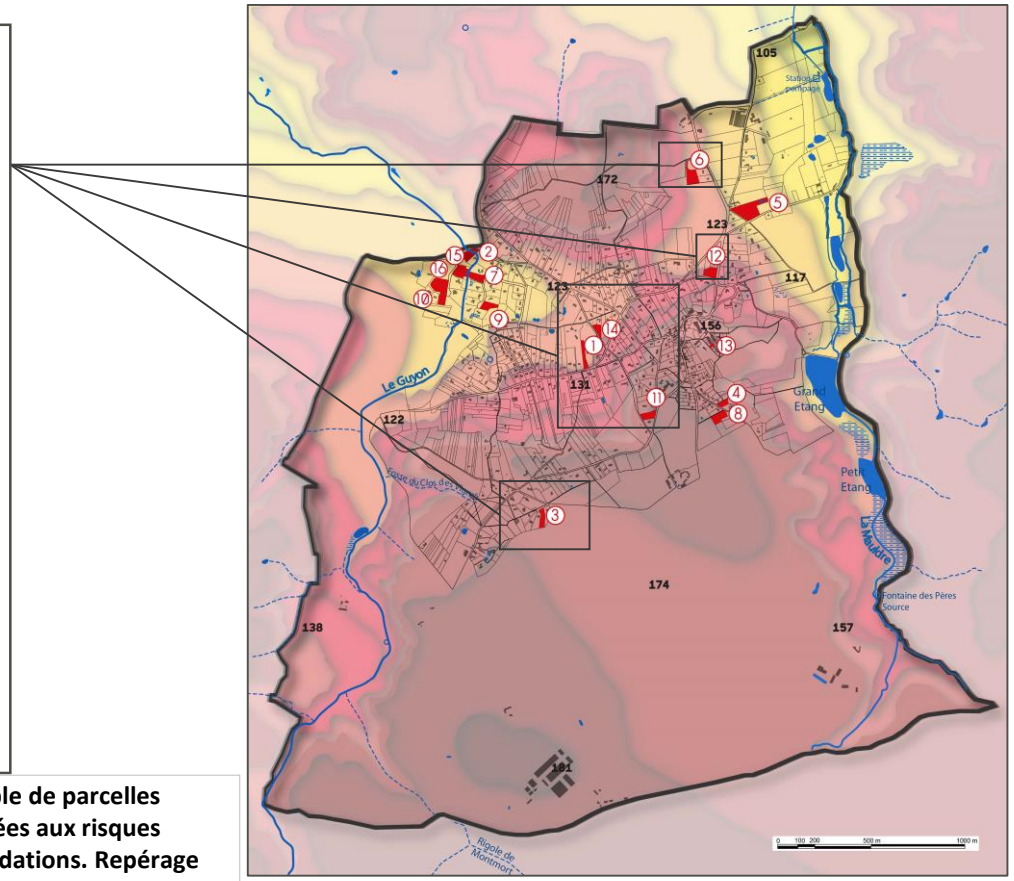

Exemple de parcelles exposées aux risques d'inondations. Repérage non exhaustif

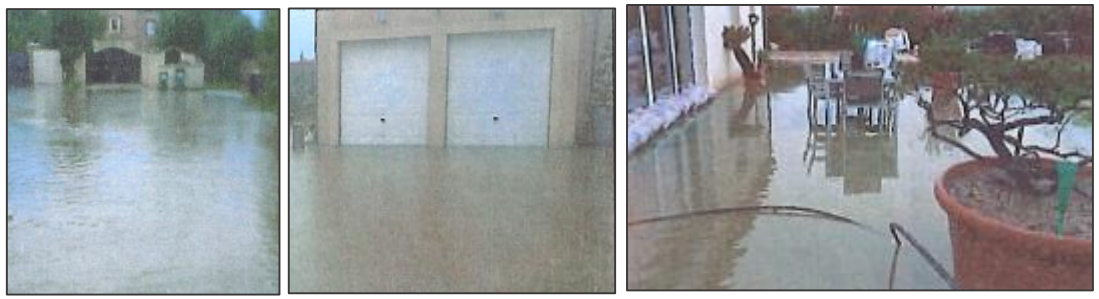

Source : commune – le Clos Sainte-Catherine

Source : commune – rue du bois de l'oiseau

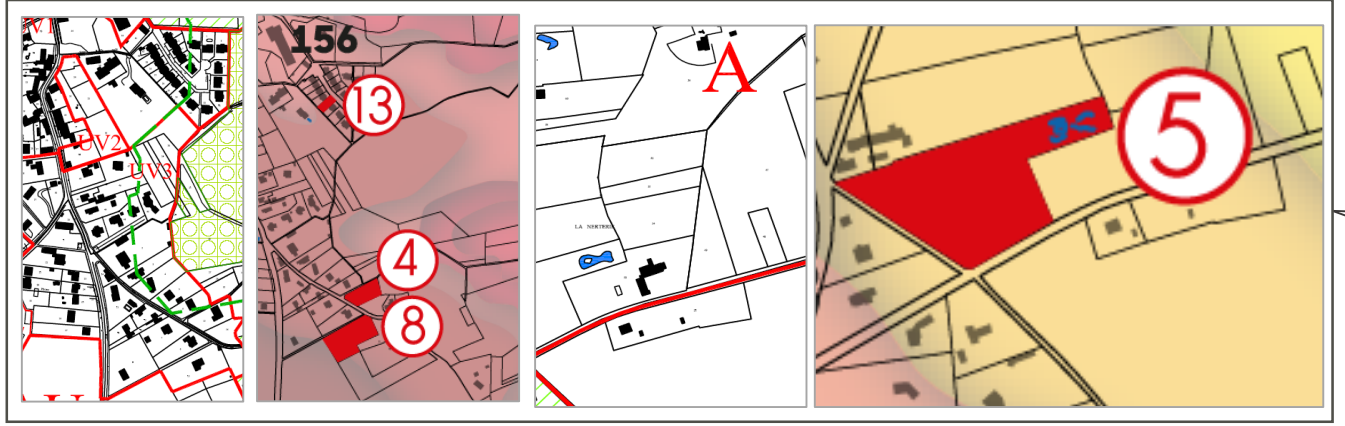

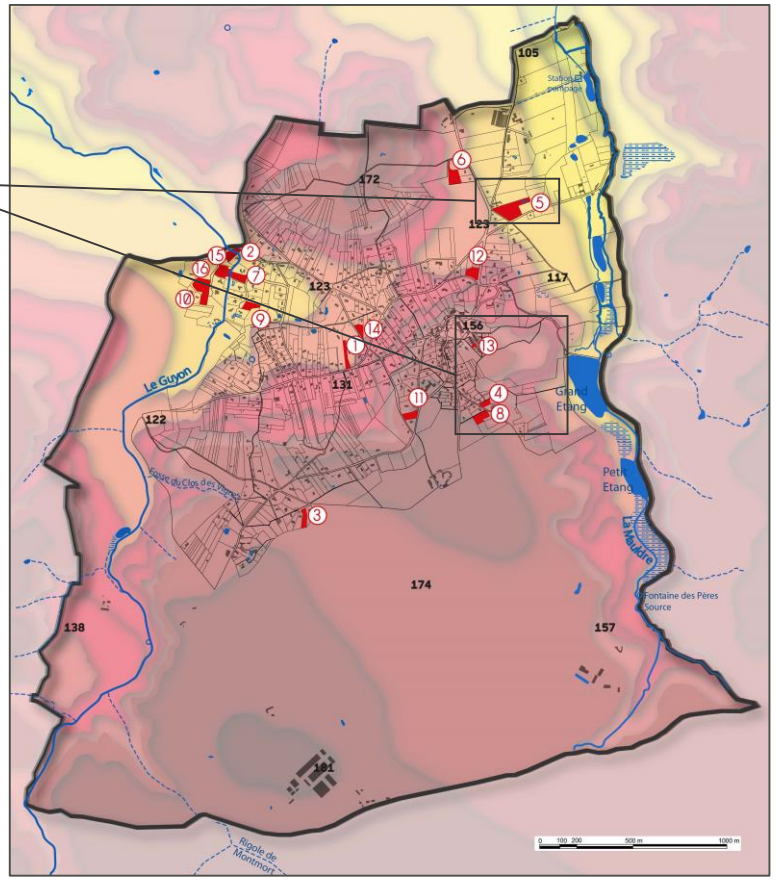

4 **rue de la Blotterie**

13 **rue de la Chênaie**

5 **Rue d'Yte**

8 **rue de la Blotterie**

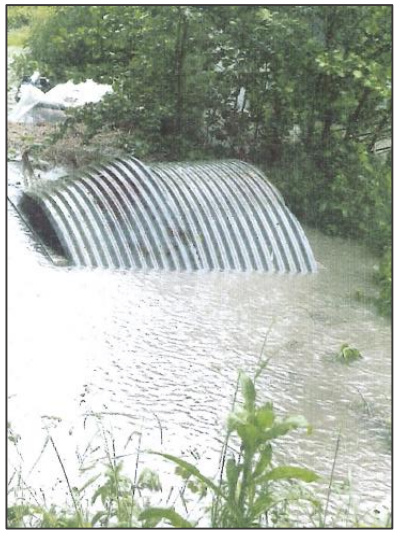

Source : commune – rue de d'Yte

Exemple de parcelles exposées aux risques d'inondations. Repérage non exhaustif

Les zones à risque d'érosion des terres

Pour un grand nombre d'entre elles, ce sont des zones où des coulées de boues et/ou des inondations par ruissellement sont déjà survenues. Un atlas cartographique qui sera mis à jour dans le cadre de la révision du SAGE de la Mauldre recense ces zones. 50 % des communes du bassin versant de la Mauldre sont concernées dont la commune de Saint-Rémy sur le coteau ouest de la vallée de la Mauldre

Le SAGE a mis en avant des risques pour la rue de la Planche Aubert, le ru du Long Bois, ainsi que pour la rue de la Lombarderie. En règle générale, les pentes fortes cultivées sont les plus fortement touchées par ce phénomène, particulièrement lorsque celles-ci sont laissées à nu et qu'il survient de violents épisodes pluvieux.

Phénomène d'érosion le long du Grand Etang

L'aléa retrait gonflement des argiles

Le sous-sol argileux est enclin au risque de gonflement et retrait des argiles qui peut provoquer des dégâts sur les infrastructures et les constructions.
Cependant, ce risque est à modérer à Saint-Rémy-l'Honoré. Il n'y a pas d'aléa « fort » sur la carte réalisée par le BRGM, mais la présence d'aléa « moyen » est à surveiller, notamment dans le centre-bourg. Des fissures sont visibles sur certaines constructions du quartier de la Blotterie, témoignant de la fragilité des sols dans ce secteur. Les constructions futures devront respecter des normes architecturales adaptées à la particularité géologique locale.

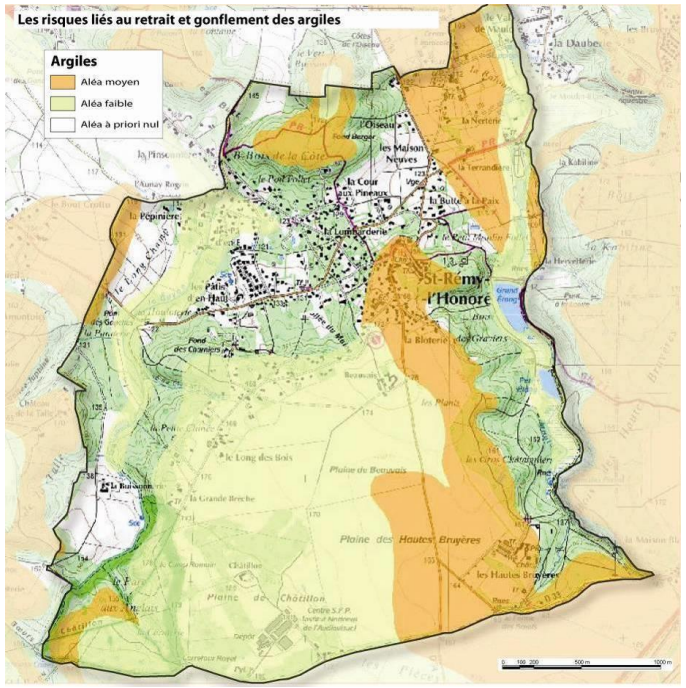

Construction affectée par des fissurations dans le quartier de la Blotterie